



**Ce rapport répond aux dispositions de l'article 29 de la loi énergie-climat et du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021.**

## Sommaire

---

- Périmètre concerné
- La démarche de Crédit Mutuel Gestion
- Impact Loi Rixain

## Périmètre concerné

---

Crédit Mutuel Gestion, SA au capital de 1.108.224 €, est depuis décembre 2013, une filiale de Crédit Mutuel Asset Management, principal centre métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de gestion d'actifs.

Crédit Mutuel Gestion a fait l'objet d'un agrément concernant la gestion d'OPC et de portefeuille titre sous mandat, délivré par l'AMF le 23 mars 1997. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de MIF 2 en janvier 2018, Crédit Mutuel Gestion a fait le choix de rester sous la réglementation des sociétés de gestion de portefeuille. A ce titre, elle a obtenu le 31 octobre 2017 son extension d'agrément pour la gestion de FIA. Pour ce faire, Crédit Mutuel Gestion gère directement, par exception, un seul FIA. Cet OPC sert de second porteur pour les fonds dédiés.

Crédit Mutuel Gestion a principalement pour objet la gestion sous mandat de portefeuilles titres clients et d'arbitrage sur contrats ACM par délégation des banques du Groupe. Elle exerce également l'activité de gestion conseillée par délégation de ces mêmes établissements, et effectue la gestion financière d'OPC dédiés par délégation de sa holding. A noter que la gestion administrative et comptable de ces fonds reste traitée par Crédit Mutuel Asset Management. En complément, Crédit Mutuel Gestion a développé une activité de conseil en arbitrage sur contrats d'assurance vie dans le cadre de l'offre Sélection F, déclinaison des prestations offertes par Crédit Mutuel Gestion sur une strate de clientèle suivie plus particulièrement dans l'environnement Banque Privée. Elle assure également une prestation de conseil au titre de l'offre dite « Gestion Pilotée en compte titres et PEA » commercialisée dans les réseaux. Elle apporte son concours dans le choix des supports d'investissements et dans les grilles d'allocation d'actifs. Par ailleurs, de manière ponctuelle, celle-ci peut exercer une pure activité de RTO notamment dans le cadre d'un accompagnement d'institutionnels. Cela concerne peu de portefeuilles.

L'encours global des activités exercées s'élèvent à près de dix-sept (17) milliards d'euros.

Son dispositif de contrôle interne et des risques s'inscrit dans le schéma d'organisation des contrôles au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



## La démarche ESG de Crédit Mutuel Gestion

Crédit Mutuel Gestion n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement.

Cependant, même s'ils ne sont pas contraignants, Crédit Mutuel Gestion prend en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses actes de gestion et réagit notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux en déclinant les politiques sectorielles définies par Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ces politiques sont disponibles sur le site internet du Groupe : <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>).

Pour cela, Crédit Mutuel Gestion s'appuie sur le modèle d'analyse ESG développé par les équipes de Finance Responsable et Durable (FRd) de sa maison mère Crédit Mutuel Asset Management. Ces équipes spécialisées ont structuré leur approche autour de cinq piliers indépendants et complémentaires.



A l'issue de cette analyse, chaque titre est classé dans l'une des cinq catégories suivantes

CLASSIFICATION	DESRIPTIF
1 = NÉGATIF	Risque ESG élevé - Actifs potentiellement gelés
2 = PEU IMPLIQUÉ	Plus indifférent qu'opposant
3 = ADMINISTRATIF NEUTRE	Conforme à sa réglementation sectorielle
4 = ENGAGÉ	Engagé dans la trajectoire - Best in Trend <sup>1</sup>
5 = BEST-IN-CLASS <sup>2</sup>	Pertinence réelle



En Multigestion, Crédit Mutuel Gestion s'appuie sur un processus d'analyse et de sélection de fonds mené conjointement par Crédit Mutuel Gestion et le bureau d'analyse d'OPC de la Banque de Luxembourg Investments (BLI), entité du Groupe Crédit Mutuel. En complément d'une étude quantitative et qualitative des fonds, BLI mène une analyse extra-financière qui s'appuie sur une méthodologie interne dénommée SRI ID (Sustainable and Responsible Investment Identification) où la société de gestion et le fonds étudié font l'objet d'une appréciation



## **POLITIQUE DE VOTE**

En matière de politique de vote pour les OPC dédiés dont la gestion a été déléguée par Crédit Mutuel Asset Management à Crédit Mutuel Gestion, le vote est exercé par Crédit Mutuel Asset Management, maison mère de Crédit Mutuel Gestion.

## **GESTION DU RISQUE DE DURABILITE**

Crédit Mutuel gestion n'intègre que partiellement le risque en matière de durabilité car il applique la politique suivie par le Groupe qui est :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte qui exclue les entreprises impliquées dans le secteur des armes dites controversées, non-conventionnelles ou de destruction massive. Il en est de même pour les entreprises relevant de la liste « Global Coal Exit List », identifiées comme développeurs de nouvelles capacités charbon.

Les fonds gérés par des sociétés de gestion extérieures et sélectionnés peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces fonds peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents.

## **LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9**

Crédit Mutuel Gestion n'est pas en charge de la gestion de portefeuilles relevant des Article 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« Disclosure »). La classification retenue des portefeuilles gérés est celle de l'article 6 dudit Règlement.



## Impacts de la loi Rixain

Au 31 décembre 2021, 172 personnes étaient employées par Crédit Mutuel Gestion avec une répartition de 20,35% de femmes et 79,65% d'hommes. Parmi ces collaborateurs, la société de gestion comptait 153 gérants, responsables de gestion et Directeur Général.

Dans le cadre de la politique de gestion mise en place par la société de gestion, la décision finale d'investissement ou de conseil en investissement appartient au gérant mais celle –ci s'inscrit dans le respect du périmètre de gestion : grille d'allocation d'actifs, choix des secteurs, listes des valeurs autorisées, recommandées, liste des émetteurs autorisés... qui sont débattus et arrêtés au sein de plusieurs types de comités de gestion (allocation/valeurs/taux...). Ces comités rassemblent des représentants des gérants, des responsables de gestion et, selon le thème, le directeur général.

Ainsi, parmi les collaborateurs prenant des décisions d'investissement, nous dénombrons 16,46 % de femmes et 83,54 % d'hommes.

Par ailleurs, les équipes de gestion de Crédit Mutuel Gestion se caractérisent par une bonne stabilité avec turn over peu important. Peu de recrutements sont donc opérés au sein de ces équipes et la répartition Hommes/femmes évolue lentement.

Crédit Mutuel Gestion	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	35	137	172
Gérants	26	127	153
Comités	0	1	1
Total décideurs gestion	26	128	154

L'index égalité hommes femmes de Crédit Mutuel Gestion progresse néanmoins d'année en année. Il était de 79/100 en 2020 et de 89/100 en 2021.

Le COMEX de Crédit Mutuel Gestion comptait 100% d'hommes au 1er janvier 2021. Il compte depuis le 1er janvier 2022 40% de femmes et 60% d'hommes